

# Demande d'impression en 3D

**Nom et Prénom :**

**N° carte de bibliothèque :**

## RENSEIGNEMENTS SUR LE MODÈLE À IMPRIMER

Le fichier 3D à imprimer doit être en format STL (ou en format de fichier de stéréolithographie), et sauvegardé sur une clé USB. Le produit final ne peut pas dépasser la taille de construction maximale de 25,2 x 19,9 x 15 cm :

Taille estimée en mm :

Hauteur (z) :

Largeur (x) :

Profondeur (y) :

## RÉCEPTION

Les gros travaux d'impression peuvent nécessiter plus de temps pour être complétés. Les modèles qui dépassent une durée de six heures seront revus par le personnel de la médiathèque afin de déterminer s'il est possible de les imprimer.

Choix de couleur (choisissez une) : Rouge\_\_\_\_ Bleu\_\_\_\_ Rouge\_\_\_\_ Mix\_\_\_\_

*Demande d'autre couleur (sous réserve de disponibilité) :* \_\_\_\_\_

J'ai lu et compris la politique d'impression 3D, document joint.

Dépôt de 5€ reçu par : \_\_\_\_\_ (nom de l'agent)

Date

Signature de l'utilisateur

\*\*\*\*\* Encart Agent \*\*\*\*\*

Estimation du temps : \_\_\_\_\_

Estimation de poids : \_\_\_\_\_

Accusé de réception en préfecture 033-213300049-20240710-DEL-2024-056cor-DE Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

## Charte d'utilisation de l'imprimante 3D

---

Cette charte vise à encadrer l'utilisation du service spécial d'impression 3D offert au public. Imprimer en 3D ne fait pas partie de la liste de services essentiels fournis par la médiathèque, donc ce service est plus limité. Cette politique sera sujette à des changements à mesure que le personnel en apprendra davantage au sujet de l'impression en 3D et des demandes du public.

Seules les personnes inscrites à la médiathèque auront la possibilité de demander des impressions 3D, en dehors des temps d'animation. Les temps d'animation seront, eux, ouverts à tous les publics, même les non adhérents.

Si l'agent responsable de l'imprimante 3D n'est pas présente, les impressions seront suspendues.

1. **Les demandes d'impression se font en complétant le formulaire « Demande d'impression en 3D ».**
  - a. Ce formulaire est disponible en ligne, à la médiathèque, ou sur demande.
  - b. Le formulaire rempli doit être accompagné du type de fichier approprié pour l'impression.
  - c. Le formulaire et le fichier d'impression 3D doivent être apportés à la bibliothèque en personne.
  
2. **Les impressions coûtent 0,10 cts par gramme de filament utilisé, plus un frais d'utilisation de 0.50 cts par heure.**
  - a. Une estimation du prix final sera donnée à l'utilisateur avant l'impression.
  - b. Les bases ou les structures de support utilisées dans la conception de l'objet seront incluses dans le calcul du poids total.
  
3. **Les demandes d'impressions doivent être accompagnées d'un dépôt de 5€.**
  - a. Le dépôt sera déduit du coût final de l'impression.
  - b. Si le coût de l'impression est moindre que le dépôt, la différence sera remboursée à l'utilisateur.
  
4. **Les impressions doivent respecter le droit d'auteur ou les licences « creative commons » associées à l'objet ou au fichier.**
  - a. La médiathèque n'est pas responsable de la violation du droit d'auteur par l'utilisateur.
  
5. **La médiathèque n'est pas responsable des erreurs ou des problèmes conceptuels du modèle à imprimer.**
  - a. Les impressions qui ne fonctionnent pas en raison d'un problème de conception seront annulées et l'utilisateur en sera informé.
  
6. **La médiathèque se réserve le droit d'opérer l'imprimante 3D de la manière qui convient le mieux à la machine.**

- a. À sa discrétion, la médiathèque sélectionnera les impressions à compléter et en déterminera l'horaire. Les usagers seront informés de la sélection ou non de leur impression, et du moment où il sera possible de la récupérer.
- b. L'imprimante ne sera pas disponible en tout temps pour utilisation comme le sont les services réguliers de la bibliothèque.

7. **La bibliothèque se réserve le droit de refuser d'imprimer un objet.**

- a. Les objets qui seront considérés inappropriés ou inacceptables d'imprimer dans une bibliothèque publique ne seront pas imprimés.

8. **Les données personnelles de l'utilisateur qui demande une impression seront celles communiquées dans le cadre de son adhésion à la médiathèque. Il accepte qu'elles soient utilisées pour le suivi de son impression 3D.**

- a. Celles-ci sont donc soumises à la même réglementation que celles expliquées lors de l'adhésion, soit une destruction sous un an.